

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA
PRÉSIDENTE**

DECISION N°DP2024_CP_BG 2024/031

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – ACHAT DE COLONNES AUPRES DE LA
CCAPV**

La Présidente de la CCVUSP,

VU les délibérations du Conseil communautaire n°2023/176 du 16 novembre 2023 et n° 2024/71 du 28 mai 2024, par lesquelles le Conseil communautaire a chargé Madame la Présidente, par délégation « de prendre en matière de commande publique toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 90 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon [CCAPV] a prêté en août 2023 à la CCVUSP trois conteneurs neufs de type colonne aérienne pour renforcer le dispositif de collecte des déchets sur son territoire ;

CONSIDERANT que ces trois colonnes neuves sont utilisées depuis cette période par la CCVUSP et installées ;

CONSIDERANT l'opportunité pour la CCVUSP d'acquérir lesdites colonnes au tarif auquel la CCAPV les avait achetées en 2022, soit 1 611.67 € HT l'unité et par conséquent un total de 4 835.01 € HT ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget, article 215738, opération 39 ;

VU l'avis consultatif favorable de la commission Aménagement réunie le 20 septembre 2024 ;

DECIDE

- **D'ACQUERIR** les 3 colonnes aériennes auprès de la CCAPV pour un montant total de **4 835.01 € HT**
- **DE SIGNER** tout document afférent à l'exécution de cette décision.

La Présidente s'engage à informer de cette décision les membres du conseil communautaire en exercice et d'en rendre régulièrement compte lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Fait à Barcelonnette,
Le 26 septembre 2024

La Présidente
Madame Elisabeth JACQUES.

